



L'Épiphanie

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ASSOMPTION

AVIS PUBLIC

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
AUX DISPOSITIONS DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME
#2022-003**

**Lot numéro 2 985 112 (168 – 172, rue Louise)
du cadastre du Québec**

Prenez avis que :

Lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de L'Épiphanie, le mercredi 16 mars 2022, le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure visant à autoriser une marge avant de 5,82 m alors que la norme prévue est de 6 m pour un bâtiment résidentiel trifamilial isolé sur le lot 2 985 112, au 168 - 172 rue Louise.

Conformément aux dispositions des arrêtés et décrets ministériels visant à protéger la santé de la population dans la situation de la pandémie de la Covid-19, toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'une municipalité et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens est automatiquement remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

Toute personne intéressée pourra transmettre ses questions ou commentaires par écrit relativement à la demande de dérogation mineure par courriel à l'adresse électronique : greffe@lepiphanie.ca, et ce, au plus tard, le 15 mars 2022 à 16 h30. À l'expiration de ce délai, l'ensemble des questions et commentaires reçus seront transmis aux membres du conseil.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 28 février 2022.

La directrice générale et greffière adjointe



GUYLAINE COMTOIS